

Sécurité

Aujourd'hui, on pourrait dire que si la volonté a préséance sur la loi, la démocratie est en jeu. Plus près de nous, le D^r Gaspard Fauteux, alors Orateur de la Chambre des communes, disait: «Dans la démocratie canadienne, l'État est le serviteur de l'individu et dans les autres formes de gouvernement, l'individu est le serviteur de l'État.» Or, nous pouvons éviter de verser dans les autres formes de gouvernement où les droits des individus sont abandonnés à l'État tout-puissant. Selon Ralph W. Page, la démocratie promet à tous la liberté et à chacun l'occasion de diriger son propre perfectionnement. Elle s'appuie sur la doctrine selon laquelle l'homme n'est pas une machine et sa destinée ne se fonde pas sur l'accumulation de biens matériels, mais sur sa compréhension des valeurs morales et spirituelles et sur son perfectionnement dans ce domaine. C'est cette démocratie que nous voulons sauvegarder.

Nous ne voulons pas verser dans un régime où la moitié de la population surveille l'autre moitié. Dans une société démocratique bien dirigée, le citoyen respectueux des lois n'a rien à craindre. Il peut manger, dormir, travailler et se divertir en paix. Il peut avoir la conscience tranquille, convaincu que lui et sa famille sont en sécurité pourvu que tous deux se conforment à la loi. Il peut même exiger certaines choses de la société comme la loi lui en donne le droit. Il n'a à craindre ni la salle de supplice, ni le camp de concentration, ni le peloton d'exécution, ni la confiscation de ses biens et ni la perte de son statut de citoyen, mais dans les autres sociétés, tout est à craindre.

Le citoyen canadien doit pouvoir s'adresser à son représentant provincial ou fédéral afin de lui exprimer ses désirs, ses propositions ou ses griefs sans se sentir épié. Les cercles d'études civiques doivent pouvoir atteindre les mêmes fins en faisant connaître les opinions de groupes plus importants sans être espionnés. C'est ce que je demande au gouvernement et le solliciteur général semble enfin avoir compris qu'il est nécessaire de surveiller plus étroitement les agissements de la Gendarmerie royale du Canada, afin d'éviter que ce corps de police devienne un corps de «SS» au service d'un tyran. Dans un pays libre comme le Canada, l'existence de lois et leur application présupposent l'ordre comme corollaire indispensable. En l'absence de toutes lois ou lorsque les lois existantes ne sont pas observées, c'est la loi de la jungle qui joue. L'ordre n'existant pas, rien ne s'oppose aux attaques à la liberté de la majorité des citoyens. Voilà pourquoi la loi et l'ordre sont devenus des termes presque synonymes. L'expression n'évoque qu'une seule et même idée.

Monsieur l'Orateur, le Parlement doit avoir son droit de regard et son mot à dire dans la façon d'appliquer les lois; ce droit ne doit pas être laissé aux seuls bons soins du gouvernement. Dans l'histoire, chaque fois que les hommes ont négligé de restreindre le pouvoir de leurs gouvernants, ce pouvoir s'est accru aux dépens des administrés. Chaque fois que les gouvernements ont acquis des pouvoirs illimités, ils sont devenus des tyrans. Le devoir du Parlement est de préserver la démocratie et aucun corps de police ne doit avoir le droit de se servir d'actes illégaux pour arriver à ses fins. Nous avons formé une commission d'enquête, la Commission McDonald, pour faire la lumière sur tous les aspects de la question ou des questions soulevées sur les agissements de la GRC.

La GRC n'est pas sans reproche et, depuis quelque temps, on a tenté de la démonter pièce par pièce. Dans certains milieux on a presque réussi à déprécier ce corps policier. Pour

les honnêtes gens on sent qu'on a besoin d'une autorité pour faire respecter la loi, mais quelle autorité sinon un corps de policier respecté? Nous ne sommes pas sans défaut. Il y a beaucoup de travail à accomplir. La police doit s'occuper de crimes organisés. Nous avons des organisations clandestines de ventes de narcotiques, de contrebandiers de boissons alcooliques et d'autres marchandises, des syndicats de paris, des chaînes de bordels, des «gangs» de meurtriers; nous avons aussi et parallèlement l'achat de consciences et la corruption, sans quoi peu d'organisations clandestines peuvent subsister. La Gendarmerie royale canadienne a fort à faire.

Le trafic de narcotiques est interdit par la loi, pourtant lorsque l'on voit avec quelle facilité les jeunes, à partir des écoles secondaires, peuvent se procurer des drogues de toutes sortes, on se demande ce que fait la GRC. Ceux qui ne sont pas habitués à fumer le «joint» et qui tentent d'aller s'asseoir dans certaines salles de cinéma ne sont pas capables de résister longtemps au climat de ces salles.

Monsieur l'Orateur, j'hésite à donner mon appui à cette motion que nous débattons aujourd'hui. Je veux bien qu'un comité soit formé pour étudier le rôle joué par les ministres dans les opérations de sécurité, mais ce comité devra avoir tous les pouvoirs d'une commission royale d'enquête pour assigner tous les témoins que le comité jugera nécessaire d'entendre, et ces témoins devront comparaître sous serment, c'est très sérieux! Mais nous avons déjà une commission royale d'enquête. Si cette commission n'a pas les pouvoirs d'enquêter sur le rôle joué par les ministres dans les opérations de sécurité, eh bien, qu'on élargisse l'étendue de la Commission McDonald.

La Chambre des communes a bien d'autres chats à fouetter. Nous connaissons le problème du chômage, de l'inflation, de l'énergie et du logement. Nous devons nous occuper d'assurer un revenu minimum garanti à tous les Canadiens. Nous devons nous presser de passer une loi pour améliorer le sort de la petite et de la moyenne entreprises au Canada. Nous avons des problèmes économiques urgents à régler au Canada. On doit éviter de laisser le gouvernement s'endormir avec des questions secondaires.

Depuis que cette session est commencée, nous avons peu traité de sujets pratiques, nous avons longuement discoursé sur l'avenir de la Constitution canadienne, sur les problèmes soulevés par le Parti Québécois. On s'inquiète de l'avenir du Québec, de l'avenir du Canada, c'est bien, mais ce n'est pas avec des mots, avec des discours patriotiques ou avec des menaces à peine voilées que nous réglerons ces problèmes mais avec des lois sociales et économiques pour redonner confiance aux Canadiens dans les institutions. Au lieu de chercher à trouver des solutions à nos problèmes, nous nous employons à étaler tous les scandales possibles. Je ne sais si cela tient du fait que nos débats sont maintenant télévisés et que certains croient que nous devons continuer la coutume voulant que la télévision soit une école de crimes et de violence par les films qu'elles nous présente trop souvent chaque jour.

Monsieur l'Orateur, il y a un an aujourd'hui, le peuple du Québec a jugé sévèrement le gouvernement Bourassa pour son indifférence envers les problèmes économiques de sa province. D'autres gouvernements provinciaux ont été jugés également. Il en sera ainsi du gouvernement fédéral s'il ne réagit pas énergiquement contre l'écroulement de notre économie.